

Contre Attaque Surveillance massive par la police ...

Et sur France bleu ce matin annonce de recrutement pour la police !!! plutôt des jeunes sans avenir professionnel et dans la misère !

ça leur va très bien pour les formater !!!

(Premier essai avec balade en ville armé !)

Mickaëlla

DISCLOSE RÉVÈLE UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE MASSIF ORGANISÉ PAR LA POLICE

– Sous l’œil bienveillant du Ministère de l’Intérieur et en dehors de tout cadre légal, la police se sert de la reconnaissance faciale pour surveiller et réprimer –
Le ministère de l’Intérieur le jurait : il n’y a pas de reconnaissance faciale en France. Dans une enquête abondamment documentée, le média d’investigation Disclose révèle l’existence de méthodes policières dystopiques. À la croisée d’une multitude de dispositifs de surveillance, dont la reconnaissance faciale, la police surveille et réprime dans une impunité totale.

Les élections municipales, massivement désertées par la population, ont été ces dernières semaines le théâtre d’une surenchère sécuritaire caricaturale. De l’armement légal des policiers municipaux à la vidéo surveillance algorithmique, en passant par les lampadaires «intelligents», les candidats de tous bords se sont rués dans une avalanche de propositions toujours plus inefficaces et dangereuses pour nos libertés. Au-dessus de ce néant politique, Disclose révèle cette semaine des pratiques policières orwelliennes qui durent depuis des années en toute opacité, et qui devraient attirer notre attention.

Reconnaissance faciale généralisée

Depuis 2022, la police nationale est ainsi autorisée à pratiquer le «rapprochement par photographie», une fonctionnalité disponible sur «les tablettes et smartphones» dont sont équipés l’ensemble des effectifs, police comme gendarmerie. Cette mesure a été instaurée sous l’impulsion de Céline Berthon, à l’époque directrice centrale de la sécurité publique et aujourd’hui patronne de la DGSI – les

services de contre-espionnage. Concrètement ce gadget, présenté comme un simple outil numérique, permet non seulement la lecture automatisée des cartes d'identité et des plaques d'immatriculation, mais donne aussi accès à un système de reconnaissance faciale.

Une technologie qui, comme l'enquête de Disclose le démontre, est directement connecté au TAJ, pour «traitement des antécédents judiciaires». Cet autre outil policier, consulté 1 million de fois en 2024, contient environ 17 millions de fiches sur des personnes mises en cause dans une enquête, mais aussi 48 millions de victimes. Autrement dit, quasiment toute la population adulte. On y trouve à la fois le prénom, le nom, l'adresse et la date de naissance de l'individu, mais aussi des informations personnelles très sensibles telles que l'appartenance politique ou religieuse.

Une simple photo prise lors d'un contrôle, avec ou sans le consentement de la personne, donne donc accès en «temps réel» à cette quantité de données informatiques titanesques, et ce en-dehors de tout cadre légal. Dans son enquête, Disclose indique que les usages abusifs de la reconnaissance faciale sont massifs et généralisés à toute la police. Pourtant, la loi est on ne peut plus claire : une circulaire du ministère de l'intérieur interdit explicitement l'usage de la reconnaissance faciale lors «d'une opération de contrôle d'identité». Plus grave, seuls des agents «individuellement désignés et spécialement habilités» sont supposés y avoir accès, et uniquement dans le cadre d'une enquête criminelle, d'une infraction ou d'un délit. Dans les faits, il est très fréquent de voir des policiers prendre en photo des manifestant·es avec des smartphones.

Impunité totale

Le site d'investigation énumère les multiples usages de cet outil de surveillance de masse : contrôles d'identité, contestations ou encore évacuations de squats, tout est bon pour dégainer l'appareil. Plusieurs victimes racontent les pratiques dystopiques des fonctionnaires. En plus de photos prises à l'insu des personnes contrôlées, voire de force, le sentiment d'impunité est tel que des fonctionnaires

assument tranquillement, devant des caméras, s'en servir en-dehors du cadre précisément défini par la loi.

Encore plus délirant, un rapport de l'IGPN indique que ces pratiques illégales sont connues et signalées depuis 2023. Le service d'inspection, pourri jusqu'à l'os, écrit noir sur blanc que le TAJ est «très fréquemment utilisé sur la voie publique lors des contrôles d'identité» et évoque des «consultations injustifiées» en augmentation. Alors que l'utilisation illégale du TAJ est punie de 5 ans de prison et 300.000 euros d'amende, les policiers ne sont presque jamais poursuivis et s'en servent régulièrement pour leur intérêt personnel.

Malheureusement, comme l'a montré l'histoire récente, quand la police utilise illégalement de nouvelles méthodes de contrôle et de répression, non seulement elle est impunie, mais c'est la loi qui s'adapte à la police. En clair, le pouvoir vient «régulariser» après coup certaines pratiques policières opaques ou interdites, comme cela a été le cas pour l'usage d'armes à feu ou de moyens de surveillance. Il est donc probable, suite aux révélations sur la reconnaissance faciale, qu'une loi vienne valider et officialiser a posteriori l'usage massif de l'outil actuellement utilisé sous le manteau, plutôt que de l'interdire.

Pour que 1984 reste éternellement une fiction

La convergence entre technologie, répression et capitalisme franchit quotidiennement des caps encore impensables il y a quelques années, et Disclose met en lumière l'un d'entre eux. Jour après jour, le musée des horreurs s'agrandit et laisse présager des «innovations» morbides de demain.

Mais cette fuite en avant technofasciste a des responsables, et ils ont des noms. Du Parti Socialiste à l'extrême droite, les responsables sont les politiques de tous bords qui défilent quotidiennement sur les plateaux télé névrosés par les thématiques sécuritaires.

Pour que 1984 reste éternellement une fiction, organisons la contre attaque.

L'enquête complète de Disclose : <https://disclose.ngo/.../la-reconnaissance-faciale...>